

TGinfo Spécial budget

juin 2025

THIVERVAL GRIGNON INFORMATION



Nadine Gohard

Chères administrées, chers administrés, Notre budget communal 2025 est contraint. Je vous en avais fait part lors de la cérémonie des vœux. L'Etat n'a de cesse de blâmer les communes

en les accablant. Ainsi, cette année, nous avons dû nous acquitter d'un «prêt obligatoire»: le dilico, pour combler le déficit de l'Etat.

Les communes n'ont pas le droit de voter un budget déficitaire mais l'Etat n'en a cure. Pour combler son déficit budgétaire abyssal, il ponctionne allègrement les communes.

Le président du Sénat s'est évertué à expliquer cette mesure (voir courrier page 2 à l'intention des Maires).

Il nous a donc fallu créer un budget avec un handicap de départ : «le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales» (dilico) qui se monte à 16 996 euros alors que «la dotation globale de fonctionnement» (DGF) est égale à zéro; là aussi l'état ne nous aide pas. Cependant, nous avons la volonté de ne pas augmenter les impôts et nous y sommes parvenus.

Je remercie mes collaborateurs qui se sont attelés à cette tâche plus qu'ardue. Nous réussissons donc à préserver nos valeurs.

Concernant ce qui nous tient à cœur : l'Education, la solidarité et le vivre ensemble, nous continuons à entretenir notre patrimoine mais les dépenses de voirie seront très contraintes puisque le département ne nous aide plus (moins 80% de baisse sur les subventions).

Nous faisons donc ce que nous pouvons en remettant à plus tard ce qui n'est pas essentiel ou urgent.

Les Maires et les communes sont le socle commun de ce pays et ils n'ont jamais été aussi attaqués. Pourtant leur gestion s'avère bien plus performante que les autres administrations publiques (voir graphique en page 3).

En ce qui me concerne, je pense que le mandat de Maire est le plus beau car le plus proche de vos préoccupations. Cet échelon de démocratie qui s'incarne dans un budget équilibré et sincère est plus que nécessaire (voir page 4). Il est vital aujourd'hui.

Bien à vous.

Nadine GOHARD



Quelques principes de base...

Le budget primitif (BP)

C'est la programmation des dépenses et recettes pour l'année civile à venir. Il est élaboré par la commune et se compose de deux sections distinctes: « Fonctionnement » et « investissement »

Fonctionnement

Programmation en chapitres de tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la Mairie: salaires, subventions, écoles etc.

Il se compose de deux sections distinctes:

Recettes

Intègre toutes les recettes de fonctionnement.

Dépenses

Programmation en chapitres des dépenses de fonctionnement.

Investissement

Programmation en chapitres de tous les investissements et travaux qui seront réalisés dans l'année budgétaire.

Il se compose de deux sections distinctes:

Recettes

Intègre toutes les recettes d'investissement.

Dépenses

Programmation en chapitres des équipements et travaux à réaliser dans l'année budgétaire.



Palais du Luxembourg, le 18 FEV. 2025

GÉRARD LARCHER
PRÉSIDENT DU SÉNAT

MARTA DE CIDRAC

MICHEL LAUGIER

ÉRIC DUMOULIN

Madame le Maire, *Chère collègue,*

Vous vous interrogez sur le dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales prévu par le projet de loi de finances pour 2025 et ses modalités d'application.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, le Sénat s'est attaché à ce que les collectivités territoriales apportent une contribution juste et proportionnée à la réduction du déficit public, dans des conditions qui préservent leur capacité d'action au bénéfice de leurs habitants et de leurs territoires.

Comme vous le savez, la situation des finances publiques est réellement préoccupante. Nous n'avons pas le choix : il est désormais impératif de réduire le déficit et replacer notre endettement sur une trajectoire baissière. L'ensemble des administrations publiques se doivent de participer à cet effort de redressement des comptes qui s'impose à nous.

Le Sénat a d'abord refusé la réduction du taux du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et le rétrécissement de son assiette afin de préserver l'investissement local et la dynamique économique des territoires.

Il était prévu un prélèvement forfaitaire de 2 % sur les recettes de certaines collectivités à hauteur de 3 Md€. Il a été introduit à la place un dispositif de lissage des recettes dans le temps qui prend la forme d'une épargne obligatoire. Le montant global a été divisé par trois et ramené à un milliard d'euros. Il sera réparti sur un plus grand nombre de collectivités. Enfin, la quasi-totalité des montants prélevés sera reversée aux collectivités concernées dans les trois années qui suivent. C'est en quelque sorte une épargne obligée.

Ci-contre un graphique montrant la part des différentes administrations publiques. Vous pouvez observer de haut en bas:

 : la Sécurité Sociale.

 : la Fonction Publique d'Etat.

 : la Fonction Publique Territoriale (communes, départements, régions).

 : critères de Masstricht (à ne pas dépasser).

Résultat: la Fonction Publique Territoriale est de loin la moins endettée.

Environ 2 300 communes sur l'ensemble du territoire national pourraient être concernées par ce mécanisme de lissage en fonction du niveau de leur potentiel financier et du revenu moyen par habitant. Dans notre département, leur nombre serait de ce fait significatif.

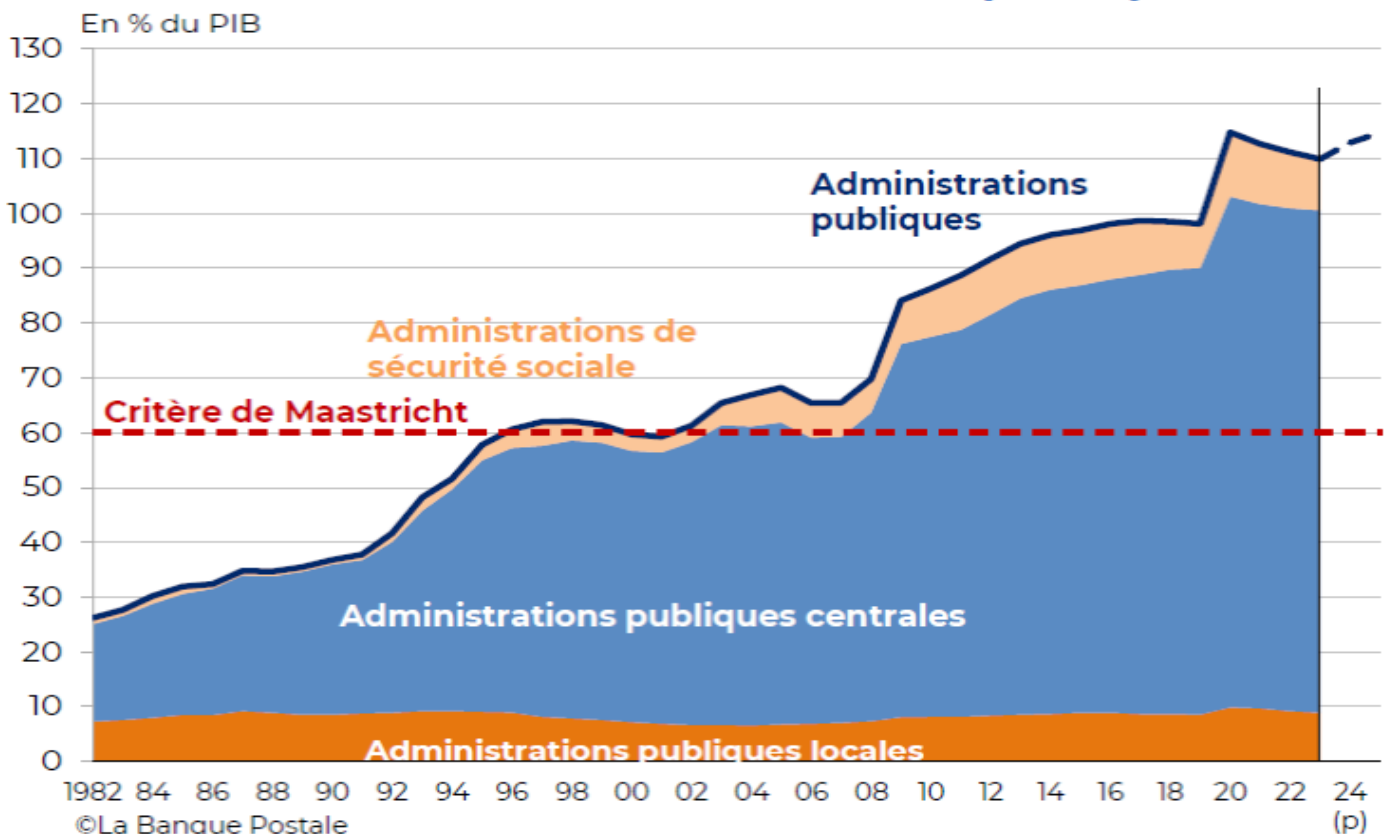
Nous sommes conscients de l'effort demandé à nos collectivités territoriales. Mais c'est grâce à l'engagement et à la responsabilité de tous que nous parviendrons à diminuer notre dette et préserver les moyens de construire l'avenir du pays, tout en entretenant le dynamisme de nos communes.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

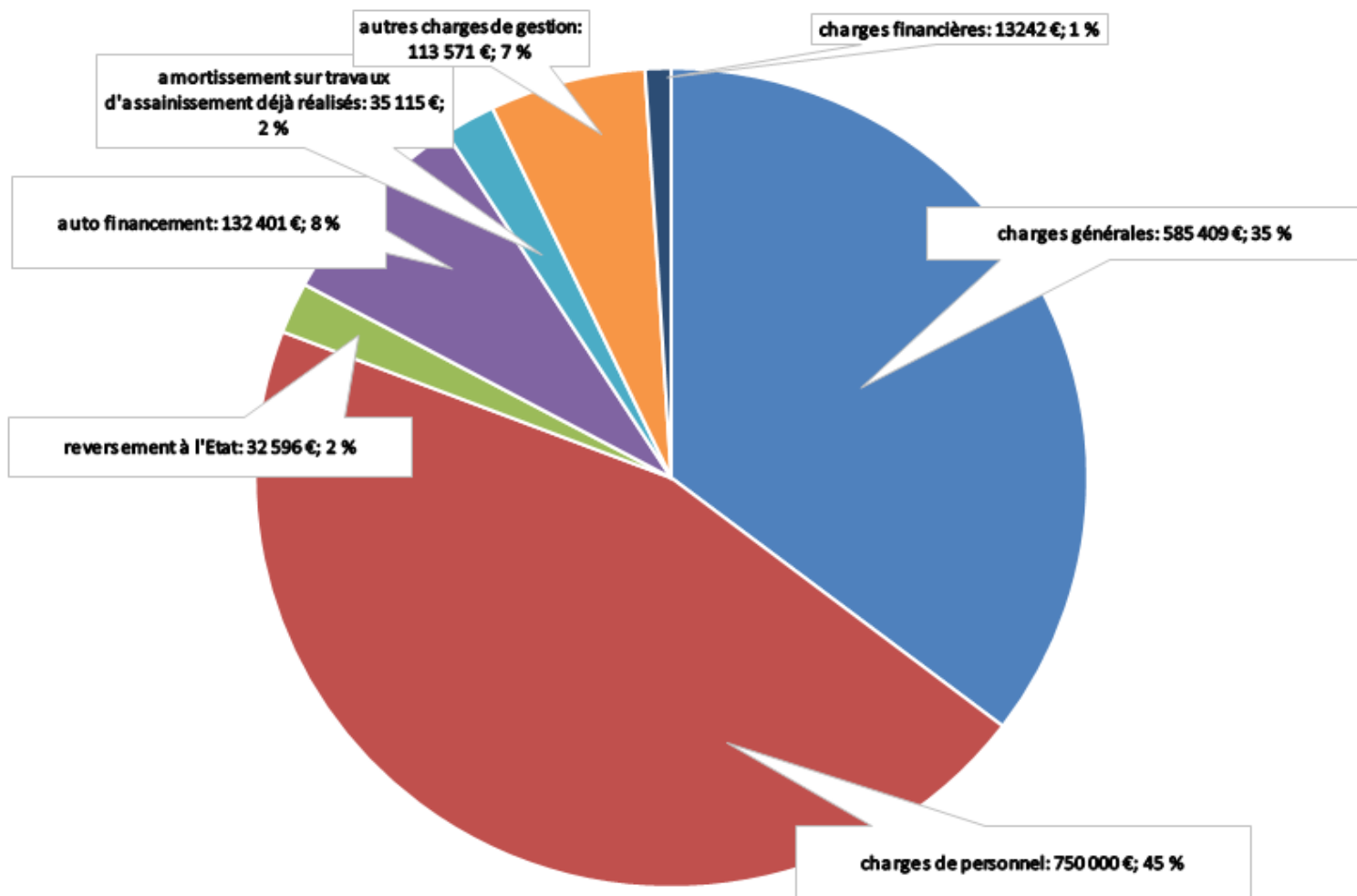
*Très cordialement
à votre disposition*

Gérard LARCHER

La dette des administrations publiques



Budget de Fonctionnement: 1 663 334 euros



Avant toute chose, il est utile de préciser que certaines opérations, bien que budgétées ne sont pas précisément datées et dépendent pour leurs réalisations d'éléments extérieurs comme les subventions entre autres.

Travaux sur bâtiments:

- Carnet d'entretien de l'église (avec agence «IngénierY» du département) : toiture: 12 656 €. La part Mairie est de 2531,34 €. Reste à charge pour IngénierY : 10 125,36 €. Travaux réalisés.
- Réfection du mur arrière de la Mairie: 11 160 €. Travaux effectués.
- Isolation intérieure et extérieure de l'ex local de la pétanque: 83 066,70 €. Subvention attendue de l'Etat de 22 485,97 € et de la CCCY : 26 233,63 €
- Isolation des bureaux de l'aérodrome: 20 456,97 € avec une subvention attendue de la CCCY (fond de concours) de 9692,40€.
- Couverture de la toiture de la salle de Folleville : 27 520,59 € avec une subvention attendue de la CCCY (fond de concours) de: 12 615,34 €.

Signalisations et voirie :

- Extension de la voirie de Folleville : 45 627,48 € (en attente des travaux de l'habitat partagé pour seniors de «cette famille» qui a bénéficié de 2 500 m2 de terrain concédés à l'euro symbolique).
- Réfection de la balustrade du Pont SNCF: 6 960 €.
- Aménagement d'un giratoire pour l'entrée du Liberty: 360 984,20 € (pris en charge intégralement par le biais du P.U.P* (projet urbain partenarial).

Ecoles :

- Construction d'une nouvelle classe: 548 640 € (pris en charge intégralement par le biais du P.U.P * (projet urbain partenarial).
- Remplacement des matelas et des alèses de l'école maternelle: 1676 €.

*Il est important de souligner que le PUP est intégralement pris en charge, après négociation, par le promoteur Crédit Agricole Immobilier porteur du projet immobilier du golf, pour un montant global de 909 624,20€.